

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 22 septembre 2014, à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4145-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

- 4.E. Fonds de roulement - Transfert d'une somme de 8 000 \$
- 4.F. Voirie municipale - Achat d'une gratte au 45^o
- 4.G. Sécurité routière - Coin des rues Turgeon et Martin
- 4.H. Affiche lumineuse - Entrée Sud du village
- 4.I. Vente de terrains - Abrogation de la résolution 4141-2014
- 4.J. Ressources humaines - Agence de placement

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Corporation Hébert Village Historique - Cautionnement
 - 4.B. AFÉAS - Brunch-bénéfice
 - 4.C. Club de motoneige - Droit de passage dans le rang du Lac-Vert
 - 4.D. Corporation Hébert Village Historique - Lettre d'appui
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE - CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Hébert Village Historique (CHVH) a reçu des subventions garanties et des dons de citoyens et d'entreprises d'Hébertville ainsi qu'un retour de taxes sur la réalisation des travaux pour une somme totale de 254 249 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans la phase I du Parc commémoratif totalisent la somme de 248 983 \$;

CONSIDÉRANT QUE la CHVH doit réaliser l'ensemble des travaux pour obtenir le versement du 50 % restant de la subvention de 91 900 \$ de Patrimoine Canada;

CONSIDÉRANT QUE la CHVH doit, pour réaliser les travaux, obtenir un prêt temporaire de 200 000 \$ de la part de la Caisse Desjardins des Cinq Cantons;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins des Cinq Cantons demande un cautionnement de la part de la municipalité d'Hébertville pour accorder un prêt temporaire de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du Code municipal permet à la Municipalité d'accorder par résolution un cautionnement de plus de 50 000 \$ à un organisme de la Municipalité avec l'autorisation du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour analyser la demande d'autorisation, le Ministère exige les éléments d'information suivants :

- la résolution de la Municipalité;
- la charte de l'organisme;
- les états financiers de l'organisme;
- les prévisions budgétaires de l'organisme;
- la convention de prêt de la Caisse Desjardins des Cinq Cantons;
- la convention de cautionnement exigée par la Caisse Desjardins des Cinq Cantons.

CONSIDÉRANT QU' il est permis à la Municipalité de cautionner une corporation par résolution et avec l'accord du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

4146-2014

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un cautionnement de 200 000 \$ à la Corporation Hébert Village Historique pour la réalisation de la phase I totalisant la somme de 248 983 \$.

4.B. AFÉAS - BRUNCH-BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, l'AFÉAS tient un brunch-bénéfice afin de financer ses activités;

CONSIDÉRANT QUE cette activité-bénéfice se tiendra le 5 octobre prochain au prix de 10 \$ le billet;

CONSIDÉRANT la demande de l'AFÉAS d'Hébertville d'obtenir la gratuité de la Palestre, pour tenir cette activité;

4147-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder la gratuité de la Palestre, pour la journée du 5 octobre afin de satisfaire la demande de l'AFÉAS d'Hébertville.

4.C. CLUB DE MOTONEIGE - DROIT DE PASSAGE DANS LE RANG DU LAC-VERT

Ce point est reporté à la séance ultérieure en raison du manque d'information.

4.D. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE - LETTRE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le concept du Parc commémoratif de Curé-Hébert propose que chacune des six paroisses filles de la paroisse mère d'Hébertville, sont tenues d'avoir une enseigne représentative de ces Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ces six Municipalités seront interpellées pour participer financièrement à la réalisation de ces enseignes;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Hébert Village Historique demande à la municipalité d'Hébertville une lettre d'appui;

4148-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Mairesse à rédiger une lettre d'appui pour la démarche de financement de la Corporation Hébert Village Historique, pour une enseigne commémorative de chacune des six paroisses filles.

4.E. FONDS DE ROULEMENT - TRANSFERT D'UNE SOMME DE 8 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire des acquisitions en immobilisations sous peu;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au plan quinquennal d'immobilisation 2014 de la Municipalité de faire l'acquisition d'une gratte au 45° pour assurer le déneigement des chemins;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au plan quinquennal d'immobilisations 2014 de faire le transfert de la somme de 8 000 \$ du surplus accumulé non-affecté au fonds de roulement pour acquérir la gratte au 45°;

4149-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre à l'administration municipale de transférer la somme de 8 000 \$ du surplus accumulé au fonds de roulement de la Municipalité pour l'achat d'une gratte au 45°.

4.F. VOIRIE MUNICIPALE - ACHAT D'UNE GRATTE AU 45°

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu à son plan d'immobilisations 2014, faire l'acquisition d'une gratte au 45° et de lames d'usure afin d'assurer le déneigement des chemins;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Robitaille Équipements inc., de fournir une gratte au 45° et de lames d'usure pour une somme de 10 221,28 \$ taxes incluses;

4150-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'une gratte au 45° et de lames d'usure à l'entreprise Robitaille Équipements inc. pour la somme de 10 221,28 \$ selon la soumission # 14468. Que la somme de 8 000 \$ soit prise au Fonds de roulement et remboursée à raison de 4 000 \$ par année pour deux ans. Et que la somme de 2 221,28 \$ soit prise au Fonds général pour compléter le paiement de ces acquisitions.

4.G. SÉCURITÉ ROUTIÈRE - COIN DES RUES TURGEON ET MARTIN

À titre d'information, l'administration informe le Conseil municipal que la vigne qui doit être enlevée de la clôture sur une distance de 30 pieds a fait l'objet d'un point très positif lors de l'évaluation pour les Fleurons du Québec. Après discussion, il est entendu de maintenir l'enlèvement des vignes pour une raison de sécurité. Toutefois, il est demandé aux travaux publics de couper la vigne en laissant les pieds avec des bourgeons, ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de l'action sur la sécurité des lieux sans pour autant compromettre le retour en arrière si cette mesure s'avère inefficace ou si une autre mesure peut être prise et être plus efficiente.

4.H. AFFICHE LUMINEUSE - ENTRÉE SUD DU VILLAGE

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de pouvoir installer une affiche publicitaire lumineuse au 421 rue Turgeon, pour une durée de 30 jours;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche fera la promotion des activités automnales qui se dérouleront au Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune plainte concernant cette affiche;

4151-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder, à titre exceptionnel, la permission de maintenir une affiche lumineuse sur une période de 30 jours pour la propriété du 421 rue Turgeon. S'il y a une volonté de répéter l'action, le propriétaire du 421 rue Turgeon est invité à prendre une entente avec la Municipalité et d'utiliser les espaces appropriés pour le faire.

4.I. VENTE DE TERRAINS - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 4141-2014

CONSIDÉRANT QUE la résolution 4141-2014 accorde la vente des lots 4 685 944 et 4 685 946 du cadastre du Québec à M. Nicol Harvey pour la somme de 1 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une mise en demeure de la part d'un citoyen qui désirait également acquérir ces lots;

CONSIDÉRANT QUE la mise en demeure est basée sur une erreur produite par la direction lors de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la direction reconnaît son erreur et de ce fait, il convient de demander au soumissionnaire lésé de déposer sa proposition auprès de la direction pour que le Conseil municipal examine l'ensemble des soumissions et qu'il émette une décision;

4152-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 4141-2014.

4.J. RESSOURCES HUMAINES - AGENCE DE PLACEMENT

CONSIDÉRANT l'absence d'une ressource à la comptabilité pour des raisons de maternité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déterminé par sa résolution # 4101-2014 qu'elle ferait un prêt de service d'une ressource en comptabilité pour assurer le traitement de l'information financière du Mont Lac-Vert en temps réel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'une ressource comptable pour combler temporairement ce poste;

CONSIDÉRANT la lourdeur du processus de recrutement de personnel en comptabilité, et ce, pour une courte période de temps;

CONSIDÉRANT la difficulté de faire appel à une personne compétente pour combler un poste temporairement;

4153-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction à demander une soumission à une agence de placement pour combler le poste de comptabilité à la Municipalité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 19h26.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier